

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

14.09.172 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 19 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL		X	Christophe DARDENNE
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LEGAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ		X	Hélène ESTRADE	Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT			
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER		X	Christian RAYMOND*	Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET		X	Dominique BERNESCUT*
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	53	11	
Catherine BERNADEAU		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			64

Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE**FIXATION DES MONTANTS DE BASE MINIMUM DE CFE**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,
Vu l'article 1647 D du Code général des impôts,

Vu la loi de finances 2013-1278 du 29 décembre 2013 pour 2014,

Madame BERTHOME rappelle au Conseil communautaire que la cotisation foncière des entreprises (CFE) qui constitue l'une des deux composantes de la contribution économique des entreprises (CET) mise en place en 2010, est assise sur la valeur locative des immeubles passibles d'une taxe foncière.

Lorsque cette valeur locative est très faible, une cotisation minimum est établie à partir d'une base dont le montant est fixé par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI sur le territoire sur lequel se situe l'immeuble.

En l'absence de décision communautaire, ce sont les montants préexistants dans chaque commune qui continuent à s'appliquer.

La loi de finances pour 2014 est venue modifier le barème actuel en proposant 6 tranches d'imposition contre 3 actuellement.

En 2014, les bases minimums plafonds des 1^{ère} et 2^{ème} tranches se sont appliquées, même en l'absence de décision de La Cali.

Pour 2015, Madame BERTHOME propose d'appliquer cette réforme en tenant compte de la capacité contributive de chaque entreprise et en répartissant la cotisation de CFE en fonction du chiffre d'affaire des entreprises.

Ce montant doit être établi selon le barème suivant, composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes des entreprises,

Tranches	Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum
1	Inférieur ou égal à 10 000 €	Entre 210 et 500
2	Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	Entre 210 et 1 000
3	Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €	Entre 210 et 2 100
4	Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	Entre 210 et 3 500
5	Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	Entre 210 et 5 000
6	Supérieur à 500 000 €	Entre 210 et 6 500

Considérant qu'à défaut de délibération de La Cali avant le 21 janvier 2014, les deux premières ont été imposées par la loi de finances, à savoir respectivement 500 et 1 000 € ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir une uniformisation de la base minimum sur le territoire de La Cali pour chaque catégorie de contribuables,

Vu l'avis favorable du Bureau du 8 septembre 2014,

Vu l'avis de la Commission finances et fiscalité du 15 septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer une base pour l'établissement de la cotisation minimum, à compter du 1^{er} janvier 2015,
 - o 500 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur à 10 000 €,
 - o 1 000 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €,
 - o 1 500 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €,
 - o 2 000 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €,

- o 2 500 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €,
 - o 3 000 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur 500 000 €.
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

14.09.171 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 19 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL		X	Christophe DARDENNE
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ		X	Hélène ESTRADE	Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT			
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER		X	Christian RAYMOND*	Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Miraille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Miraille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET		X	Dominique BERNESCUT*
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	53	11	
Catherine BERNADEAU		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			64

 Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE

DEFINITION DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE D'ABATTEMENT DE LA TAXE D'HABITATION

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu le code général des impôts,

Vu l'article 1411 du code général des impôts qui stipule que les organes délibérants des EPCI peuvent décider de fixer eux-mêmes le montant des abattements applicables à la taxe d'habitation.

Considérant la suppression de la correction des abattements liés au transfert de la part départementale de la taxe d'habitation,

Considérant qu'il y a lieu de proposer une politique d'abattement basée sur la valeur locative moyenne de La Calé et d'assurer l'équité du contribuable devant l'impôt communautaire,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 8 septembre 2014,

Vu l'avis de la Commission finances du 15 septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer les pourcentages suivants en matière d'abattements de taxe d'habitation, à compter du 1^{er} janvier 2015,
 - Abattements obligatoires pour charge de familles :
 - o 1 et 2 personnes à charge = 18 %
 - o A partir de la 3^{ème} personne à charge = 25 %
 - Abattements facultatifs :
 - o Général à la base = 6%
 - o Spécial à la base = 12 %
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournaise

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
 COMMUNAUTAIRE le 23/09/2014
 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

14.09.170 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 19 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL		X	Christophe DARDENNE
Vice-Présidents				No uredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ		X	Hélène ESTRADE	Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT			
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER		X	Christian RAYMOND*	Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DI CORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET		X	Dominique BERNESCUT*
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	53	11	
Catherine BERNADEAU		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			64

 Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE

SUPPRESSION DE LA CORRECTION DES ABATTEMENTS LIES AU TRANSFERT DE LA PART DEPARTEMENTALE DE LA TAXE D'HABITATION

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu le code général des impôts,

Considérant la politique d'abattement sur la taxe d'habitation votée par le département de la Gironde en 2010,

Considérant la réforme de la taxe professionnelle transférant la part départementale de la TH au bloc local,

Depuis 2011, la Communauté d'agglomération du Libournais lève la fiscalité professionnelle unique et de ce fait perçoit l'intégralité de la part taxe d'habitation (TH) perçue par le département en 2010.

L'article 1411 du code général des impôts stipule que les organes délibérants des EPCI peuvent décider de fixer eux-mêmes le montant des abattements applicables à la taxe d'habitation et calculés sur la valeur locative moyenne de l'EPCI.

Jusqu'à présent et en l'absence de délibération de La Cali sur une politique d'abattement, le montant de l'abattement (quotité) de La Cali est calculé en fonction de la politique d'abattement du département basée elle-même sur la valeur locative moyenne du département en 2010 et réajusté en fonction des politiques d'abattements des communes. Ceci explique que la quotité Cali varie selon les communes.

Afin de tendre vers une équité des contribuables communautaires par rapport à la part TH perçue par La Cali, il est proposé de supprimer la correction des abattements liés au transfert de la part départementale de la TH. La politique d'abattement communautaire harmonisera le montant des abattements sur l'ensemble de son territoire, sans remettre en cause l'autonomie des politiques d'abattement décidées par les communes sur la part locale de la TH.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 8 septembre 2014,

Vu l'avis de la Commission finances du 15 septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de supprimer la correction des abattements liés au transfert de la part départementale de la taxe d'habitation.
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

14.09.169 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 19 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL		X	Christophe DARDENNE
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ		X	Hélène ESTRADE	Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT			
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER		X	Christian RAYMOND*	Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET		X	Dominique BERNESCU*
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	53	11	
Catherine BERNADEAU		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			64

 Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE

CONCOURS DU RECEVEUR - ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 8 septembre 2014,

Vu l'avis de la Commission finances du 15 septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide:

- de demander le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Claude AUMETTRE, Receveur, avec effet au 1^{er} janvier 2014, et ce pour la durée du mandat.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournaise